

Fiche de données de sécurité  
selon EC 2020/878

Date d'impression : 05.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 05.08.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: CHRYSO®Lav Prec

UFI: WF9S-00PT-V00N-DE25

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Agent de protection

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

CHRYSO SAS.  
7 rue de l'Europe. 45300.  
SERMAISES DU LOIRET.  
France

Tel: 02 38 34 58 00

Fax: 02 38 39 01 72

Service chargé des renseignements: [fds.chryso@chryso.com](mailto:fds.chryso@chryso.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butanone

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 05.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 05.08.2024

**Nom du produit: CHRYSO®Lav Prec**

(suite de la page 1)

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Principaux dangers:** Inflammables

## 2.3 Autres dangers

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3 | butanone

Liste II

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-XXXX	butanone	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	50-<100%
---	----------	---	----------

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation:**

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

**Après contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

**Après ingestion:**

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 Irritant pour les yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

**Nom du produit:** *CHRYSO®Lav Prec*

(suite de la page 2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des mélanges inflammables à l'air peuvent se former dans les conteneurs vides. Ne pas crever, couper, percer, chauffer ou souder des conteneurs non nettoyés.

**Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### STOCKAGE

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 78-93-3 butanone

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 05.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 05.08.2024

**Nom du produit: *CHRYSO®Lav Prec***

(suite de la page 3)

**DNEL**
**78-93-3 butanone**

Oral	DNEL long term syst.	31 mg/kg bw/d (workers)
Dermique	DNEL long term syst.	412 mg/kg bw/d (general population) 1.161 mg/kg bw/d (workers)
Inhalatoire	DNEL long term syst.	106 mg/m3 (general population) 600 mg/m3 (workers)

**PNEC**
**78-93-3 butanone**

PNEC freshwater	55,8 mg/l
PNEC intermittent	55,8 mg/l
PNEC marine water	55,8 mg/l
PNEC sediment (FW)	284,7 mg/kg dw
PNEC sediment (MW)	284,7 mg/kg dw
PNEC soil	22,5 mg/kg
PNEC STP	709 mg/l

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Protection respiratoire:**

Protection respiratoire recommandée.



Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :  
- A1 (Marron)

**Protection des mains:**

**Matériau des gants**



Caoutchouc nitrile

**Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

**Protection du corps:**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### INDICATIONS GÉNÉRALES

État physique

Liquide

Couleur:

Jaune

Odeur:

Caractéristique

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 05.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 05.08.2024

**Nom du produit: *CHRYSO®Lav Prec***

(suite de la page 4)

Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Inflammabilité	Facilement inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair:	-1 °C
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>VISCOSITÉ</b>	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	<1 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

## 9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Changement d'état:-	
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

## Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non réglementé
Aérosols	Non réglementé
Gaz comburants	Non réglementé
Gaz sous pression	Non réglementé
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	Non réglementé
Substances et mélanges autoréactifs	Non réglementé
Liquides pyrophoriques	Non réglementé
Matières solides pyrophoriques	Non réglementé
Matières et mélanges auto-échauffants	Non réglementé
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non réglementé
Liquides comburants	Non réglementé
Matières solides comburantes	Non réglementé
Peroxydes organiques	Non réglementé
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non réglementé
Explosibles désensibilisés	Non réglementé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 05.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 05.08.2024

**Nom du produit: CHRYSO®Lav Prec**

(suite de la page 5)

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  
Ne pas fumer.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**TOXICITÉ AIGUË** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 78-93-3 butanone

Dermique	LD50	2.800-5.600 mg/kg (rats)
	LD50	5.000-13.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50, 4h	34,5 mg/l (rats)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 | butanone

Liste II

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 05.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 05.08.2024

**Nom du produit: *CHRYSO®Lav Prec***

(suite de la page 6)

## 12.7 Autres effets néfastes

### COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

**Indications générales:** Aucune pollution des eaux connue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets:**

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

**EMBALLAGES NON NETTOYÉS**
**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1133

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR ADHÉSIFS  
IMDG, IATA ADHESIVES

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe 3 Liquides inflammables.  
Étiquette 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33

No EMS: F-E,S-D

Stowage Category B

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 05.08.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 05.08.2024

**Nom du produit: CHRYSO®Lav Prec**

(suite de la page 7)

**Indications complémentaires de transport:**
**ADR**
**Quantités limitées (LQ)**  
**Quantités exceptées (EQ)**

5L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

**Catégorie de transport**

2

**Code de restriction en tunnels**

D/E

**IMDG**
**Limited quantities (LQ)**  
**Excepted quantities (EQ)**

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Voir la section 2 pour l'identification des dangers.

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 52b

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

78-93-3	butanone	3
---------	----------	---

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

78-93-3	butanone	3
---------	----------	---

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Autres indications:** Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.